

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N° 33/PR du 25 Janvier 1964,  
portant formation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 14 Septembre 1964,

- Monsieur Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence de Monsieur Gabriel LOZES
- Monsieur Théophile PAOLETTI, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence de Monsieur Daniel BIO.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 16 Septembre 1964

Ampliations :

PR ..... 4  
PC ..... 15  
MJL-MAE-MFP-MS 8  
Ministères ... 5  
SGG ..... 4  
JORD ..... 1

  
J. AHOMADEGBE-TOMETIN